



[REDACTED]  
[REDACTED]  
1030

BRUXELLES  
-----

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

29.169/II/PF  
[REDACTED]

Monsieur le Directeur général,

En date du 16 octobre 1997, la Commission permanente de Contrôle linguistique (C.P.C.L.), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée par [REDACTED] avenue [REDACTED] [REDACTED] 1083 Ganshoren, contre le fait que votre organisme a mis plus d'une fois et sur différents documents son adresse, la rue et le lieu, en néerlandais alors que le plaignant est francophone et qu'il a introduit des réclamations à plusieurs reprises.

\*

\*

\*

Les mutuelles doivent être considérées comme des personnes morales chargées d'une mission qui dépasse les limites d'une entreprise privée et que la loi ou les pouvoirs publics leur ont confiées dans l'intérêt général, au sens de l'article 1<sup>er</sup>, §1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, des lois sur l'emploi des langues en matière administrative coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (L.L.C.).

La Mutualité chrétienne Saint-Michel est donc tenue, dans le cadre des L.L.C., au respect de certaines obligations bien déterminées (article 1<sup>er</sup>, §§1 et 2, des L.L.C.).

Dans ses avis n° 4.797 du 12 octobre 1978 et n° 14.310 du 10 mars 1983, la C.P.C.L. a constaté que la Mutualité doit être considérée comme un service régional au sens de l'article 35, §2, des L.L.C., dont l'activité s'étend aux quatre régions linguistiques, étant donné que son ressort territorial s'étend à l'agglomération bruxelloise et à l'arrondissement de Hal-Vilvorde et qu'il peut être étendu à tout le pays.

Un tel service est soumis au même régime linguistique que les services d'exécution dont le siège est situé à Bruxelles-Capitale et dont l'activité s'étend à tout le pays.

Aux termes de l'article 41, §1<sup>er</sup>, des L.L.C., auquel renvoie l'article 44, les services centraux utilisent dans leurs rapports avec les particuliers celle des trois langues dont ces particuliers ont fait usage.

Par conséquent, la plainte est recevable et fondée dans la mesure où l'adresse de la mutuelle n'est pas uniquement mentionnée en français sur les différents documents.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

A thick black horizontal bar used to redact the signature of the President.